

Le 26 mars 2024

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2024-113

Agriculture

Travaux relatifs
à la restauration de l'appentis sur le site de Bas de
Rhins – lots n°2 et 3

Entreprise Charpente et couverture de la côte

Certifié exécutoire le	
Reçu en préfecture le	29/03/2024
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles L2122-1 et R2122-8 du code de la commande publique relatifs aux marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables, en raison de leur objet ou de leur valeur estimée et notamment pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Agriculture » ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés travaux, fournitures et services et les accords-cadres dont le montant est inférieur ou égal à 90 000 euros HT, quels que soient l'objet, la nature et le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant la rénovation urgente pour des questions de sécurité de l'appentis du site de Bas de Rhins, dans le cadre du projet porté par Roannais Agglomération de parc agro-culinaire visant à développer l'approvisionnement de la restauration collective en circuit court ;

Considérant que cette restauration nécessite l'intervention de plusieurs corps d'état et qu'une maîtrise d'œuvre est mandaté pour ces travaux ;

Considérant la réponse de l'entreprise Charpente et couverture de la côte à la consultation pour le lot n°2 et le lot n°3 du 28 janvier 2024 d'un montant de 30 925,60 euros HT ;

DECIDE

- D'approuver le marché de travaux de charpente / menuiserie (lot n°2) et couverture / zinguerie (lot n°3), avec l'entreprise Charpente et couverture de la côte, pour la restauration de l'appentis du site de Bas de Rhins à Notre-Dame de Boisset pour mettre en sécurité la zone et ainsi permettre la production de cultures maraichères à destination de la restauration collective en circuit court pour un montant de 30 925.60 euros HT ;
- De préciser que les dépenses seront imputées au budget « agriculture – antenne Zagri – opération 1034 – section d'investissement ».

Par délégation du Conseil communautaire
Pour le Président et par subdélégation,
Jacques TRONCY,
Vice-Président délégué aux Finances
et aux Achats publics

